

NUCLÉAIRE

L'heure n'est pas aux calculs politiques mais à la solidarité

Après la catastrophe naturelle, c'est une catastrophe nucléaire qui menace le Japon. Au cœur de la crise, notre première réaction est de manifester au peuple japonais notre compassion et notre solidarité. L'heure n'est pas aux calculs politiques, elle est au soutien des Japonais et des Français du Japon. C'est bien l'attitude humaine et responsable qu'a adoptée le gouvernement qui a immédiatement agi pour faire face à la crise en :

- **Proposant son aide au Japon**, qui l'a acceptée. La mission française est arrivée au Japon, lundi 14 mars. Elle compte 121 personnes, dont deux détachements de la sécurité civile, incluant des spécialistes de radioprotection, des agents du centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes et des personnels du ministère de la santé. Ils interviennent dans la région de Sendai qui est la plus touchée par la catastrophe. Toutes les précautions sont prises pour limiter les risques encourus par ces secouristes, qui ont été déplacés de 300 km pour ne pas être exposés aux radiations. La France continue à acheminer des matériels de premier secours pour les victimes de la catastrophe dans la région de Miyagi-Ken. La cellule interministérielle de crise créée le 17 mars conjointement par la présidence de la République et le cabinet du Premier ministre se réunit régulièrement au Secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale pour traiter de la situation humanitaire et nucléaire au Japon.
- **Apportant son assistance aux Français vivant au Japon**. Il n'y a pas pour l'instant de victime française à déplorer, mais 4 de nos compatriotes sont encore recherchés dans la zone touchée. Il y a en temps normal près de 5 000 Français dans l'agglomération de Tokyo. Aujourd'hui, on compte 2500 Français dans la région de Tokyo et 2000 Français dans les régions Sud du Japon. Notre ambassade s'efforce toujours d'entrer en contact avec 3 de nos ressortissants dans la région de Miyagi-Ken. Le gouvernement a proposé à ceux de nos compatriotes de la région du Kantô et ceux qui ne sont pas astreints à rester à Tokyo de rentrer en France ou de partir vers le sud du Japon. Pour cela, les autorités françaises ont mis des avions gouvernementaux à disposition pour répondre sans délai à la demande de nos ressortissants souhaitant quitter le Japon. 185 personnes, dont 80 enfants âgés de moins de 12 ans, vivant dans la région japonaise sinistrée de Sendai, ainsi que leurs proches, ont été rapatriés mercredi 16 mars dans l'avion qui avait transporté les agents de la sécurité civile. Grâce à six rotations d'avions gouvernementaux les 17 et 18 mars, 977 de nos compatriotes qui souhaitaient quitter le Japon ont pu se rendre à Séoul. Quatre vols spéciaux leur ont permis de regagner la France le 19 mars. Les Français de retour du Japon seront examinés médicalement. L'ambassade tient à disposition des Français du Japon 10 000 pastilles d'iode destinées à lutter contre les radiations, au cas où la situation le justifierait.

Il n'a pourtant échappé à personne que les verts ont essayé de tirer un parti politique de ce drame humain, à la veille des cantonales (Cécile Duflot, secrétaire nationale des Verts, a notamment appelé à « organiser de manière concertée la sortie du nucléaire »). Quelle médiocrité que d'instrumentaliser à des fins électoralistes l'émotion et l'inquiétude engendrées par cette catastrophe, dont le bilan humain n'est même pas encore connu. Les Verts usent en ce moment de la même technique que le FN : ils instrumentalisent les peurs !

Tirer les enseignements de la crise nucléaire japonaise

Bien sûr, nous devons tirer tous les enseignements de cette crise en termes de sécurité, et, même débattre du nucléaire car aucun débat n'est tabou dans notre République. Mais plutôt que de jouer sur les peurs, nous préférons être dans la transparence la plus totale vis-à-vis des Français :

Sur le suivi de la situation nucléaire au Japon et de ses éventuelles conséquences. L'Institut de radioprotection et de la sûreté nucléaire (IRSN) dispose d'un réseau de surveillance de la radioactivité constitué de 163 balises de surveillance réparties sur tout le territoire français, dont une balise à Tahiti, dans le Pacifique. Les données sont publiées en temps réel sur le site internet de l'IRSN. Le nuage toxique qui a survolé la France, après avoir traversé la moitié du globe, est inoffensif (la radioactivité resterait à des niveaux extrêmement bas, 1 000 à 10 000 fois moins que les retombées de Tchernobyl selon le président de l'Agence de Sûreté nucléaire).

Sur la sécurité du nucléaire en France : à entendre certains écologistes millénaristes, la France serait menacée par un drame comparable à celui que vit le Japon. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas, mais la France n'est pas le Japon. La centrale de Fukushima a eu à subir les assauts conjoints d'un séisme de force 9 et d'un tsunami avec des vagues de 10 mètres de haut ! Sous des latitudes tempérées comme les nôtres, les séismes et tsunamis sont rarissimes... Et la probabilité de subir un cataclysme semblable est quasi nulle. En outre, la technologie des centrales nucléaires françaises est différente de celles du Japon : les réacteurs de Fukushima, sont à « eau bouillante », à la différence des réacteurs d'EDF qui sont à « eau pressurisée » dont la technique est beaucoup plus sûre et aboutie.

Surtout, nos 19 sites nucléaires comprenant 58 réacteurs sont extrêmement surveillés, la France a toujours été intransigeante avec la sécurité des Français :

La Loi sur la Transparence et la sécurité nucléaire (TSN) de 2006, votée par la droite, a doté la France d'une organisation et d'outils puissants en matière de sûreté nucléaire. Cette organisation s'appuie sur l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, véritable gendarme du nucléaire. Elle contrôle les sites nucléaires et peut imposer des prescriptions aux exploitants pouvant aller jusqu'à la fermeture en cas de risque grave. L'ASN s'appuie notamment sur l'expertise de l'IRSN et de ses spécialistes reconnus au niveau international. L'IRSN assure également la surveillance de la radioactivité dans l'environnement via des balises de surveillance réparties sur tout le territoire français (y compris les DOM et à Tahiti) et l'intégralité des mesures est publiée sur Internet

La règle en vigueur en France est de profiter de chaque examen périodique obligatoire des centrales pour hisser le niveau d'exigence de sûreté des réacteurs.

Les différents types de risque, comme le risque sismique et le risque inondations, sont intégrés dès la conception des réacteurs. Les centrales nucléaires qui en France, sont sur des zones sismiques à risques modérés, ont toutes fait l'objet de mesures de prévention très importantes, prenant la plus haute hypothèse sismique que la France n'ait jamais connu. Les réacteurs nucléaires français peuvent ainsi résister à des séismes d'une magnitude de 6 à 7 sur l'échelle de Richter. Concrètement, EDF a recensé le plus fort tremblement de terre apparu dans la région d'une centrale sur les 1 000 dernières années et ajouté une marge. Par exemple dans le cas de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) : le séisme de référence majoré pris en compte est un séisme de magnitude 6,7 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre se situe à 34 km de distance. Il correspond à un séisme 5 fois plus important que le plus grand séisme historique enregistré dans la région (séisme de Bâle en 1356). Cette centrale de Fessenheim, l'une des plus anciennes centrales de France, a d'ailleurs subi un contrôle de sécurité de l'ASN il y a moins d'un an (du 17 octobre 2009 au 24 mars 2010). L'ASN précisera au Gouvernement prochainement les dispositions issues de ces contrôles qui devraient améliorer encore la sécurité de cette centrale. EDF revoit constamment ces risques et effectue des travaux pour adapter les centrales : l'entreprise a dépensé 500 millions € sur les 8 dernières années sur des travaux liés aux séismes. A Gravelines, dans le Nord, où se trouve en bord de mer la plus grande centrale nucléaire d'Europe occidentale, les réacteurs ont été conçus pour résister à une vague de 9 mètres... Si les connaissances scientifiques réévaluent le risque à la hausse, l'ASN demande alors à l'exploitant de nouveaux travaux pour y faire face. Cela a par exemple été le cas avec la centrale du Blayais dans le Bordelais où suite à la tempête de 1999, les digues ont été surélevées car la hauteur de la vague avait été moins bien anticipée, alors que la hauteur d'eau l'avait bien été. Ce retour d'expérience a bénéficié à toutes les centrales.

Quand on prolonge la durée de vie de centrales, ce n'est pas à vie mais sur une base décennale, et au cas par cas, avec des obligations d'investissement pour EDF qui peuvent se chiffrer en plusieurs centaines de millions d'euros.

Pour les riverains des centrales nucléaires françaises, une dizaine d'exercices de crise ont lieu chaque année en France, préparés par l'IRSN, en collaboration avec l'ASN. Les riverains possèdent chez eux des tablettes d'iode, ils en connaissent le mode d'emploi et les consignes à appliquer en cas d'accident, par exemple se tenir informé ou rester calfeutré chez soi.

La France va contrôler la sûreté de « toutes ses centrales nucléaires pour que chacune puisse tirer les enseignements de l'accident de la centrale de Fukushima.

Avec les réacteurs nucléaires EPR de nouvelle génération, la sécurité des centrales n'aura jamais été aussi renforcée ! Cette innovation met la barre encore plus haut en matière de sécurité et d'efficacité. Avec l'EPR, on pourra produire 36% de plus par réacteur par rapport à la technologie actuelle en dégageant 30% de volume de déchets en moins. L'EPR augmente en outre considérablement la capacité de recyclage des déchets nucléaires: les déchets d'uranium appauvri issu du retraitement pourront ainsi être en partie réutilisés dans les futurs réacteurs.

La France a toujours mis la sécurité en priorité n°1. Cette exigence absolue de sécurité rend d'ailleurs nos centrales plus onéreuses que celles de nos concurrents internationaux, au risque de nous faire perdre des parts de marché lorsque le prix devient le premier critère de choix. Mais nous ne transigeons pas sur ce point !

Peut-on, veut-on vraiment envisager la sortie du nucléaire aujourd'hui ?

La première question à se poser concrètement, c'est : « comment fait-on concrètement pour sortir du nucléaire en France » ? A l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique et tandis que la France cherche à améliorer sa compétitivité, nous assumons le choix du nucléaire.

Le nucléaire contribue à la lutte contre le réchauffement climatique: en termes de rejet de CO² dû à la consommation d'énergie, la France n'émet que 1,6 tonne de carbone par habitant, contre 2,7 pour l'Allemagne, 2,5 pour le Royaume-Uni et une moyenne de 2,27 pour l'Union européenne. Certains écologistes comme Stephen Tindale ou Patrick Moore, anciens de Greenpeace, ont ainsi reconnu que le recours au nucléaire était légitime pour lutter contre le réchauffement climatique, la menace la plus urgente à l'échelle planétaire

Le nucléaire est un élément clé de notre indépendance énergétique puisqu'il assure 80% de notre consommation d'électricité. Grâce à l'essor du parc nucléaire français, le taux d'indépendance énergétique est ainsi passé de 25% en 1980 à 50% en 1990, se stabilisant ensuite à ce niveau moyen. Quelle est l'alternative au nucléaire aujourd'hui ?

les matières premières ? Leur prix ne cesse d'augmenter et cela ne va pas s'arrêter alors que les besoins en énergie vont croître de 30 à 40% dans le monde d'ici 20 ans

Les énergies renouvelables ? Elles sont évidemment une solution d'avenir (selon les objectifs du Grenelle de l'environnement, elles devraient représenter 23% de notre consommation finale d'électricité d'ici à 2020) mais elles ne peuvent à elles seules remplacer l'ensemble de la production nucléaire !

C'est grâce au nucléaire que nous avons une électricité 40% moins chère que la moyenne des autres pays européens. Le coût du kilowattheure produit par le nucléaire est 4 fois moins cher que celui produit par l'éolien et 14 fois moins cher que par le photovoltaïque... cela ne veut pas dire qu'on doit négliger les pistes des énergies renouvelables –d'ailleurs avec le Grenelle nous avons fait un effort massif en faveur de l'éolien et nous avons atteint en 2010 les objectifs fixés pour 2015 pour le photovoltaïque.

Le nucléaire est une industrie créatrice d'emplois qualifiés dont on nous envie la qualité et la compétence dans le monde entier ! Près de 200 000 personnes sont employés par la filière du nucléaire dans notre pays, les verts veulent-ils par idéologie le licenciement immédiat de ces 200 000 Français ?

Le nucléaire, c'est aussi un élément important d'attractivité de notre territoire pour les étrangers car le coût de l'énergie est inférieur en France qu'ailleurs en Europe.

SITUATION EN LIBYE

La résolution 1973

En ne respectant pas le cessez-le-feu annoncé vendredi et en poursuivant l'offensive sur Benghazi, en faisant la guerre contre son peuple, le colonel Kadhafi a donné toute sa légitimité à l'intervention militaire qui s'exerce dans le cadre de la résolution 1973 adoptée, sous l'impulsion de la France, dans la nuit de jeudi à vendredi 18 mars.

Cette résolution a ouvert la possibilité d'une opération militaire de grande ampleur :

- elle permet la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne et autorise les membres de la Ligue arabe et les Etats membres qui le souhaitent à prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- elle autorise ces mêmes Etats à prendre, outre la zone d'exclusion aérienne « toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations et les territoires » qui sont sous la menace d'une attaque des forces du régime de Kadhafi ;
- elle prévoit également un embargo sur les armes, la saisine de la Cour pénale internationale et le gel des avoirs des dirigeants libyens.

Après le vote de la résolution 1973, le Président de la République a pu réunir samedi 19 mars, 22 représentants de pays ou d'institutions internationales impliqués dans la crise. Ce sommet a débouché sur l'adoption d'une déclaration tirant les conséquences de la résolution 1973 et annonçant que les participants étaient « déterminés à agir collectivement » par des « contributions différenciées ». Il a été rappelé que « toutes les actions nécessaires, y compris militaires » seraient engagées pour assurer le plein respect des exigences du Conseil de sécurité. L'opération en Libye n'est en aucun cas une « occupation » et les actions seront menées « dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye ».

Cette intervention n'est pas seulement légitime, elle est aussi juste et nécessaire :

- parce que son objectif est avant tout de protéger les populations civiles menacées par leur propre dirigeant ;
- parce qu'elle est demandée par une partie de la population libyenne, les insurgés ayant demandé de l'aide à la communauté internationale à de nombreuses reprises.

L'opération militaire « Aube de l'Odysée »

Une coalition de 5 armées occidentales (France, GB, USA, Canada, Italie) a commencé à bombarder des objectifs en Libye dès samedi 19 mars (opération Aube de l'Odysée) avec succès. L'opération est actuellement dirigée par les Etats-Unis depuis le quartier général de leur commandement Afrique, basé à Stuttgart. Mais les Etats-Unis entendent passer le commandement dans les jours à venir à un partenaire de la coalition.

- Les forces françaises ont été les premières à frapper (17h45) avec 4 frappes contre des blindés dans la région de Benghazi ;
- Elles ont été suivies par les forces américaines et britanniques (vers 21h30) qui ont lancé 110 missiles de croisière contre les défenses antiaériennes libyennes et des nœuds de communication stratégiques tous situés sur la côte.
- Dimanche, les frappes se sont poursuivies : 40 bombes américaines larguées sur une importante base aérienne libyenne. 20 des 22 cibles visées par les Américains depuis hier ont été touchées.
- Des dizaines de véhicules militaires libyens auraient été détruits à Benghazi. Les frappes occidentales ont stoppé l'offensive des kadhafistes sur Benghazi.
- La prochaine étape des frappes de la coalition contre les forces pro-Kadhafi consistera à attaquer leurs lignes de ravitaillement pour limiter leur capacité à se battre.

Dimanche en fin de matinée, l'amiral Mike Mullen, chef d'état major de l'armée américaine affirmait qu'une zone d'exclusion aérienne avait désormais été instaurée en Libye, que l'essentiel du système de défense anti-aérien libyen avait été détruit et que les frappes aériennes occidentales avaient stoppé l'offensive des forces de Kadhafi sur Benghazi, le fief de l'insurrection.

Le régime libyen a annoncé dimanche soir un nouveau cessez-le-feu, «en respect du communiqué publié par le comité de l'Union africaine samedi à Nouakchott et des résolutions 1970 et 1973 de l'ONU». Mais la Libye avait déjà annoncé vendredi un cessez-le-feu qu'elle n'a pas respecté et il semblerait que les combats se poursuivent effectivement malgré ces annonces.

Quelles perspectives à court terme ?

Les objectifs de la coalition sont clairs : aux Libyens de disposer d'eux-mêmes et de choisir leur régime et leurs dirigeants ! S'il est impossible aujourd'hui de connaître le scénario à l'avance, il n'est pas question d'entrer dans un conflit long. D'ailleurs, la résolution 1973 exclut tout déploiement au sol.

Il ne s'agit en aucun cas de confondre « ingérence humanitaire » telle que validée par l'ONU en 2005 et ingérence simple. La responsabilité de la coalition est avant tout la responsabilité de protéger, même si son objectif est de permettre au peuple libyen de choisir son régime et de construire ses institutions dans un cadre démocratique, ce qui exclut de facto le régime du Colonel Kadhafi.

Plusieurs défis se posent aujourd'hui : quelle durée de commandement ? Quel commandement lorsque les Américains passeront le relais ? (OTAN ? Franco-britannique ?) Comment inscrire l'action de la coalition dans la concertation et l'union comment veiller à ce que la Ligue arabe ne se désengage pas de l'opération menée en Libye ?

Le mutisme de l'opposition

On note le mutisme des responsables de l'opposition qui étaient pourtant si prompts à dénoncer la perte d'influence de la France sur la scène internationale ! Martine Aubry, le 11 mars déclarait : « La situation libyenne est extrêmement compliquée, mais il ne faut pas jouer perso (...), on ne règle pas les problèmes avec des coups de menton », « On est un grand président quand on arrive à convaincre les autres ».

Et Jean-Marc Ayrault a dénoncé dimanche 13 mars le « côté Tartarin est exaspérant et contre-productif de Nicolas Sarkozy dans la crise libyenne. « Si on doit agir, il faut le faire de façon responsable. Rien ne peut se faire sans une décision du Conseil de sécurité de l'ONU et le soutien de la Ligue arabe. Je ne veux pas qu'on puisse dire que la France a fait une déclaration de principe, mais s'y est pris d'une telle façon qu'on n'aboutit à rien.» Alors que l'opposition est dans l'incantation, Nicolas Sarkozy se place résolument dans l'action. Par sa capacité d'initiative et sa force de conviction, il a donné du poids à la voix de la France sur la scène internationale. Il nous montre que notre pays est capable d'en entraîner d'autres pour faire respecter le droit international.

CROISSANCE-EMPLOI

Les critiques du plan de relance par Martine Aubry apparaissent totalement infondées ! Dans son discours sur le plan de relance du 4 décembre 2008, Martine Aubry vantait l'exemple du plan de relance par la consommation lancé par le socialiste Zapatero en Espagne : « Ce que nous demandions, c'est ce que Jose-Luis Zapatero a annoncé la semaine dernière en Espagne : une relance du pouvoir d'achat »...

Les difficultés considérables de l'Espagne (plus de 20% de la population au chômage !) laissent augurer de la situation dans laquelle se trouverait aujourd'hui la France si le PS avait été aux commandes au cœur de la crise : nous aurions dépensé sans compter (dans son contre plan de relance le PS prévoyait une hausse immédiate du SMIC de 3%, une aide de 500 euros pour les bénéficiaires de minima sociaux et de la prime pour l'emploi, couplée à une baisse d'1 point de la TVA) pour des effets proches de ceux subis par l'Espagne de Zapatero (Chômage endémique et croissance atone...).

Bien sûr, contre le chômage, la partie n'est pas encore gagnée, mais pour 2011, tous les signaux sont au vert !

La France va poursuivre son redressement en 2011. Les prévisions de la banque de France sont très positives : le PIB devrait progresser de 0,8% sur les 3 premiers mois de 2011. Ce serait le meilleur chiffre pour notre pays depuis le 1er trimestre 2007 ! Si cette tendance se confirme, la France tiendra ses objectifs de croissance de 2% pour 2011. Ce regain de dynamisme est entraîné par l'industrie : la production industrielle a augmenté de 1% en janvier, alors que les analystes attendaient une hausse de 0,5% et qu'elle ne progresse que de 0,3% dans la zone euro, et les commandes industrielles retrouvent leur niveau de 2008. Enfin, le climat des affaires dans les services monte de 2 points en janvier.

D'autres signes d'activité sont très positifs :

la crise a souvent été l'opportunité, pour les Français, de se lancer dans l'entrepreneuriat. Le lancement de l'auto-entrepreneur a libéré la créativité des Français : entre 2008 et 2010, plus d'1,5 millions d'entreprises ont vu le jour, qui emploient aujourd'hui plus de 2 millions de personnes ! Ces chiffres sont à rebours des préjugés sur une société française qui serait frileuse et méfiante envers le monde de l'entreprise. Il y a là un gisement d'optimisme et de croissance future sur lequel la France doit capitaliser.

Parallèlement à cet engouement pour l'entrepreneuriat, les grands groupes français sont revenus à leur niveau d'activité de 2007. Ce retour au niveau d'avant crise va rejallir sur tout le réseau des PME et sous-traitants dont l'activité dépend des résultats de ces grands groupes.

Cette progression de l'activité économique fait reculer le chômage.

En janvier, il y a eu 20 000 demandeurs d'emplois en moins en catégorie A, soit la plus forte baisse depuis l'éclatement de la crise.

Toutes les catégories de chômeurs sont concernées : c'est la première fois depuis 2008 que le nombre de chômeurs de longue durée et de plus de 50 ans recule. Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans est en baisse pour la 13ème fois sur les 2 dernières années. Pour soutenir cette dynamique, le Président de la République a annoncé un plan en faveur de l'emploi qui, couplé au regain de croissance, va porter ses fruits :

500 millions € supplémentaires seront consacrés au budget de l'emploi ;

Le contrat de transition professionnelle, disponible dans 33 bassins d'emploi sinistrés, sera généralisé. Il permet aux licenciés économiques d'entreprises de moins de 1000 salariés de bénéficier d'un accompagnement renforcé pendant 1 an tout en touchant l'intégralité de leur salaire.

L'alternance et l'apprentissage sont encouragés : il faut doubler le nombre de jeunes en alternance (de 600 000 à 1,2 million) car ils ont 70 % de chances de trouver un emploi à l'issue de leur formation, soit 50 % de plus que les autres. Un « bonus-malus » pour les entreprises qui excèdent ou n'atteignent pas leur quotas d'apprentis sera mis en place.

Les chômeurs de longue durée, inscrits au chômage depuis plus de 12 mois, seront tous reçus dans les 3 mois par Pôle emploi.

Cette bonne tendance doit contribuer à redonner le moral aux Français et à doper la consommation.

La consommation est encore un peu fragile : en janvier, les dépenses de consommation des ménages en produits manufacturés ont baissé de 0,5 %, après avoir augmenté de 0,4 % en décembre. L'indice de moral des ménages se situe à 85 points en février, selon l'Insee, un niveau inférieur à sa moyenne de longue période, fixée à 100 points, car les consommateurs sont préoccupés par le chômage, l'endettement, et la hausse du pétrole. A cet égard, le soutien de la France au mouvement d'insurrection libyen, est avant tout un impératif moral pour la France, qui défend la liberté d'un peuple face à la folie d'un dictateur, mais c'est aussi le meilleur moyen de retrouver au plus vite une stabilité politique au Libye, qui est la seule à même de stabiliser les cours du pétrole, qui pénalisent aujourd'hui le pouvoir d'achat des Français.

Projet de Loi IMMIGRATION, INTÉGRATION Et NATIONALITÉ

Adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale mardi 15 mars, le projet de loi relatif à l'immigration, l'intégration et la nationalité sera examiné en deuxième lecture par les sénateurs en avril prochain.

Le diagnostic actuel I : des résultats réels et mesurables

Une amélioration de la lutte contre l'immigration clandestine :

- depuis 2007, plus de 110 000 personnes ont été raccompagnées dans leur pays d'origine, 102 000 refoulées ; ces chiffres résultent simplement de l'application des lois de la République !
- La lutte contre l'immigration clandestine signifie aussi la lutte contre le trafic et l'esclavagisme moderne : 183 filières d'immigration illégale ont été démantelées, soit une progression de 80% en deux ans ! L'emploi des étrangers sans titre fait l'objet d'une pression supplémentaire : le nombre d'employeurs mis en cause est en hausse de 175 % depuis 2006.

Une amélioration de la maîtrise de l'immigration régulière :

- cela se traduit par la baisse du regroupement familial, qui ne représente plus que 15000 titres de séjour annuels contre 25 000 avant 2003 ;
- cela se traduit aussi par une hausse de l'immigration professionnelle pour répondre aux besoins de notre appareil économique, qui représentait 20 000 titres de séjour en 2009 contre seulement 12 000 en 2006.

Une amélioration de la politique d'intégration : depuis 2003, 500 000 personnes ont signé un contrat d'accueil et d'intégration, dont 100 000 en 2009, et sont ainsi entrées dans une logique de citoyenneté : ils ont bénéficié d'une formation civique et linguistique et ont contracté du même coup des droits et des devoirs envers l'Etat. Notre système repose sur des dispositifs qui font leurs preuves : toutefois, le PL apporte de nouveaux outils au service de cette stratégie d'ensemble.

Un énième projet de loi ?

Non ! Ce projet de loi est guidé par deux volontés politiques.

Il s'agit d'abord d'un projet de loi de transposition de plusieurs directives européennes : lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, un Pacte européen sur l'immigration et l'asile a été adopté à l'unanimité par les Etats membres, afin de fixer, à travers 5 engagements, une vision commune des actions à mener au sein de l'Union. Ce socle commun a permis de lancer trois directives :

- La directive « Carte bleue européenne », vise à promouvoir l'immigration professionnelle de très haut niveau en créant un titre européen qui ouvre le droit de séjour dans l'ensemble des Etats membres.
- La directive « Retour », encadre les conditions d'éloignement des étrangers en situation irrégulière et harmonise les conditions de rétention entre les différents pays. Un délai d'un mois est réservé au départ volontaire avant l'exécution de toute mesure d'éloignement ; un dispositif d'interdiction de retour sur le territoire européen est prévu.
- La directive « Sanctions », sanctionne les entreprises employant des étrangers en situation irrégulière et protège ces derniers.

Il s'agit ensuite d'un projet de loi traduisant des choix politiques propres à la France en matière d'immigration. Les problématiques liées aux mouvements migratoires évoluent sans cesse et demandent une adaptation continue ! Il serait irresponsable de considérer que le droit en vigueur répond aux défis de l'immigration. Dans ce cadre, le Gouvernement n'a qu'une ambition : mener une politique d'immigration à la fois ferme envers ceux qui ne respectent pas les lois de la République mais aussi humaine. Trois principes guident son action :

- la France a le droit de choisir, comme tout pays au monde, qui elle veut et peut accueillir sur son territoire ;
- les étrangers en situation irrégulière n'ont pas vocation à résider en France ;
- un étranger accueilli légalement en France a les mêmes droits sociaux et économiques que les Français.

Les mesures phare du texte ont un seul objectif : gagner en efficacité

Le projet de loi ajoute aux mesures de transposition de correctifs pour pallier ponctuellement les dysfonctionnements des dispositifs en vigueur :

Remédier au vide juridique avec la possibilité de créer des zones d'attente temporaires pour éviter toute improvisation ! Lorsqu'en janvier 2010, 123 personnes d'origine kurde ont débarqué sur une plage corse, le vide juridique était total. Il était donc nécessaire de prévoir des réponses à des situations exceptionnelles.

Limiter les échecs des procédures d'éloignement surtout quand elles sont liées à de simples questions de délais ! Le texte propose donc d'étendre la durée maximale de rétention administrative de 32 à 45 jours pour accroître le nombre de laissez-passer consulaires. Le nombre de jours nécessaire à l'obtention d'un laissez-passer est souvent supérieur à 32, et cette simple question de délais est responsable de l'échec de 34% des procédures d'éloignement. Et même en adoptant une durée de rétention maximale de 45 jours, la France conserverait la durée de rétention la plus faible d'Europe !

En finir avec les enchevêtrements de compétences des juges administratifs et judiciaires et donc réorganiser le contentieux des sans-papiers en rétention administrative en reportant à 5 jours le délai d'intervention du juge des libertés et de la détention. Le délai de 5 jours lui laisse le temps de statuer sur le fond de la mesure d'éloignement avant que le juge des libertés ne se prononce sur la prolongation de rétention.

Eviter que la gestion de l'AME ne creuse encore un peu plus le déficit de la Sécurité sociale ! Le texte adopté par les députés crée un guichet unique pour le dépôt des dossiers d'aide médicale d'Etat et conditionne l'octroi du titre spécifique de séjour « étrangers malade » à l'indisponibilité d'un traitement approprié dans le pays d'origine. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe du titre « étrangers malades » mais il ne s'agit pas non plus de laisser notre système de sécurité sociale se substituer à celui des tous les autres pays du monde...

Et le discours du FN ? Un concentré d'incompétence et de mensonges !

Marine Le Pen, comme son père, utilise à outrance les vieilles ficelles traditionnelles de l'extrême droite : caricature, contre-vérités, mauvaise foi, théorie du complot, travestissement de la réalité...

Et pour commencer, un travestissement caricatural des chiffres : Marine Le Pen, et les tracts du FN, annoncent une avalanche de chiffres sur l'immigration qui sont destinés à en jeter plein la vue, à faire peur, à accréditer la théorie du complot. Tout cela est bien sûr faux et dans les grandes largeurs (Le FN parle de centaines de milliers et de millions en trop !)

- le FN parle de 300 000 immigrés réguliers qui entre chaque année en France : c'est 100 000 de trop !
- le FN parle de 200 000 clandestins qui restent chaque année dans notre pays : c'est 120 000 de trop !
- le FN parle de 6 millions de nouveaux immigrés installés en France depuis 20 ans, c'est entre 2 et 3 millions de trop !
- le FN parle d'une AME qui coûterait 700 millions d'euros, c'est 200 millions de trop !
- Le FN affirme que 25% de la population carcérale est étrangère, c'est faux, en 2010, les étrangers représentaient 17,7% de la population carcérale...
- Le FN affirme que seulement 5% des immigrés entrent en France avec un contrat de travail, ils sont 13%...

Le premier devoir d'un homme politique c'est de dire la vérité ! A ce sujet Madame Le Pen a encore du travail...

Marine Le Pen propose trois solutions miracle pour lutter contre l'immigration, ce sont autant de mirages, souvent basés sur une grossière méconnaissance du droit et de la réalité:

Pour lutter contre le risque migratoire libyen Madame Le Pen réclame « la mise en œuvre de l'article 2.2 de la convention de Schengen qui nous permet de suspendre la libre circulation des personnes à nos frontières et donc de protéger nos frontières avec l'Espagne et l'Italie ». Ce texte (la convention internationale Schengen entre Etats européens) est abrogé depuis 5 ans (2006).

Une fois de plus, en citant un texte qui n'est plus en vigueur, Madame Le Pen montre qu'elle manque de crédibilité. C'est vrai que l'assiduité de Marine Le Pen au Parlement européen ne lui permet sans doute pas d'être au courant de la subtilité des textes européens ! (Marine Le Pen n'est présente qu'à 60% des votes du Parlement européen contre 85% en moyenne pour les parlementaires européens français !)

On peut supposer que Madame Le Pen voulait parler du Règlement européen de mars 2006 qui concerne les frontières de l'Union et plus précisément de son article 23. Ce texte prévoit effectivement la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures de l'Union en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure. Nous n'avons pas attendu le Front national pour découvrir cette possibilité. Réinstaller des contrôles aux frontières lorsqu'il y a un risque pour l'ordre public ou la sécurité, cela fait partie des pratiques que nous mettons en œuvre à chaque fois que c'est nécessaire. Mais cela ne peut s'appliquer en l'espèce : une telle mesure ne peut pas viser de manière générale toute une population en raison de son origine !

- Marine Le Pen nous dit qu'il faut « faire un accord trilatéral avec l'Espagne et l'Italie pour préserver nos eaux territoriales » pour que, « quand des bateaux de clandestins arriveront, les marines des 3 pays les convoient vers leur pays d'origine ou vers des pays limitrophes avec lesquels nous aurions passé des accords. » Il faudrait savoir, tantôt elle explique que la France doit se débrouiller toute seule et doit tourner le dos à l'Europe. Tantôt elle explique qu'elle doit signer des accords avec d'autres pays... Madame Le Pen doit être plus précise : quels sont ses pays limitrophes dont elle parle si vaguement pourquoi accepteraient-ils d'accueillir des réfugiés ? Pour lui faire plaisir ?

Enfin, Marine Le Pen nous dit qu'il « faut que les monarchies pétrolières des pays du Golfe aident eux-mêmes les pays en crise. »

Mais Marine Le Pen vit dans un monde parallèle où il suffit que la France émette un souhait pour que le monde l'exécute ! Ce n'est pas parce que la France en émet le souhait que l'Arabie Saoudite va accueillir des Libyens ou leur donner de l'argent. Bien sûr, nous nous mobilisons aussi pour que tous les pays de la Région prennent leur part. Parce que l'Europe ne va pas tout faire toute seule mais qui peut croire que l'Arabie Saoudite, pays souverain, obéirait aux injonctions de la France ?

Une fois de plus, quand on entre dans les détails, les propositions du FN ne tiennent pas la route un instant... Les Français ne doivent pas être dupes de ces envolées verbales. Il y a un gouffre entre l'incantation et l'action !